



DELIBÉRATIONS N°53

CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MAI 2022

DEL 2022.05.25/53

Thème :

FINANCES

Objet :

**Compte de gestion
2021 - Budget
principal**

Convocation :

Date : 18/05/2022

Affichage : 18/05/2022

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 25

Nombre de

suffrages

exprimés : 28

Le **mercredi 25 mai 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Éliisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Francine DAERDEN, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Annie ASTIER-CONVERSESET donnant pouvoir à André MARTIN
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Stéphane SIMOND donnant pouvoir à Christian FERRUS
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Yoann LAGIER donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Alexis LALANNE donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ
Auréliie POYAU donnant pouvoir à Francine DAERDEN

Absents excusés :

Annie ASTIER-CONVERSESET, Christian JULLIEN, Stéphane SIMOND, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Alexis LALANNE, Auréliie POYAU

Absents :

Richard CHARPENTIER

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20220525-2022_05_53-DE
Reçu le 01/06/2022
Publié le 01/06/2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

CONSIDERANT que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur de la Ville de Briançon ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer du compte de gestion du comptable public ;

CONSIDERANT qu'il y a correspondance parfaite entre les chiffres du compte administratif du Maire de Briançon, ordonnateur de la commune, et ceux du compte de gestion du comptable public sur l'exécution du budget 2021 ;

CONSIDERANT les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 23/05/2022 ;

AR Prefecture

005-210500237-20220525-2022_05_53-DE
Reçu le 01/06/2022
Publié le 01/06/2022

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public de Briançon pour le budget principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2022.05.25/53

PUBLIÉE LE : **01 JUIN 2022**

Le Maire,

Arnaud MURGA

